



Communiqué de presse

Date 8 octobre 2015
Embargo 12 novembre 2015

Le système d'évaluation de logements s'adapte à l'évolution des besoins

Le système d'évaluation de logements SEL a été adapté pour répondre aux nouveaux besoins et exigences en matière de construction de logements. L'édition 2015 permet désormais d'évaluer la valeur d'usage d'un logement, de son environnement immédiat et de sa situation au moyen de 25 critères qui mettent l'accent sur son utilisation concrète et la plus-value qu'il offre à ses occupants.

Les exigences de qualité, de même que les formes d'habitat évoluent constamment. Le mitage du territoire, la consommation d'énergie et la croissance de la population appellent de nouvelles réponses en matière de construction de logements, p. ex. sous la forme de quartiers densifiés et d'une offre qui tient compte des besoins et des possibilités financières respectives des habitants tout en améliorant leur bien-être grâce à une palette étoffée de services et des espaces publics de qualité. Le système d'évaluation de logements SEL 2015 tient compte de tous ces aspects. Par rapport à l'édition précédente, l'intégration de l'objet d'habitation dans l'offre existante et sa contribution au développement du quartier ont gagné en importance. Les prestations et les concepts de mobilité disponibles dans l'environnement immédiat sont davantage mis en évidence. Un nouveau critère est en outre introduit pour évaluer les options de participation des habitants, une condition indispensable à la réussite des processus de densification. Dans le même ordre d'idées, la qualité des espaces extérieurs comme lieux de rencontres et d'échanges fait l'objet d'une attention accrue. Enfin, il n'est plus uniquement question d'une surface nette habitable minimale, mais aussi maximale pour une taille de logement donnée. Malgré cet élargissement de perspective, le SEL 2015 est plus léger, plus souple et plus convivial. Le nombre de critères retenus pour l'évaluation du logement, de son environnement immédiat et de sa situation et qui permettent de déterminer la valeur d'utilisation d'une construction a été ramené à 25. Autre nouveauté, des points complémentaires au titre de l'innovation peuvent désormais être attribués à chacun des critères afin d'encourager les solutions novatrices.

Comme instrument d'aide à la décision destiné à la fois aux concepteurs, aux maîtres d'ouvrages, aux pouvoirs publics, aux organisateurs de concours, aux étudiants et à d'autres cercles intéressés, le SEL 2015 peut contribuer à la maîtrise des défis qui se posent dans la construction de logements. Comme les versions précédentes, le SEL 2015 sera appliqué par l'Office fédéral du logement pour examiner les demandes qui lui parviennent dans le cadre de l'aide au logement.

Le SEL 2015 est présenté sur le site www.sel.admin.ch, qui propose également un instrument en ligne pour évaluer des projets de construction et permet de commander la version imprimée complète.

Renseignements:

Felix Walder, directeur suppléant, chef Constructions OFL, tél. +41 58 480 91 39